

# FICHE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE Période n°3 2025/2026

Nom : ..... Prénom : .....

Date de Naissance : .....

Ecole : .....

**Merci de bien vouloir cocher les cases correspondantes aux jours de présence souhaités. ATTENTION : Pour la tarification des services, c'est la date de réception en mairie qui sera prise en compte.**

	Lu 05/01	Ma 06/01	Je 08/01	Ve 09/01	Lu 12/01	Ma 13/01	Je 15/01	Ve 16/01	Lu 19/01	Ma 20/01	Je 22/01	Ve 23/01
Garderie Matin												
Cantine												
Etude												
Garderie Soir												

	Lu 26/01	Ma 27/01	Je 29/01	Ve 30/01	Lu 02/02	Ma 03/02	Je 05/02	Ve 06/02	Lu 09/02	Ma 10/02	Je 12/02	Ve 13/02
Garderie Matin												
Cantine												
Etude												
Garderie Soir												

Je soussigné (e) **Nom prénom**..... certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et m'engage à les respecter.

Le .....

Signature :

## TARIFICATION ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRES

### GARDERIE PERISCOLAIRE

		Réservation jusque 23h59 la veille			<b>Séance non réservée / dernière minute</b>
Tranche quotient familial	0 à 700	701 à 999	>999		
<b>Sainghinois (*)</b>		2,40 €	2,50 €	2,60 €	3,50 €
<b>Extérieur (**)</b>		2,80 €	2,90 €	3,00 €	4,00 €
<b>Pénalité de retard - non-respect des horaires de récupération des enfants</b>		5,00 € /15mn			

### ETUDES SURVEILLEES

	Réservation jusque 23h59 la veille	Séance non réservée/dernière minute
<b>Tarif unique</b>	1,00 €	1,30 €

### RESTAURATION SCOLAIRE

Tarif repas / élève (commune et hors commune)				
Réservation jusque 23h59 la veille			Séance non réservée / dernière minute	
	Maternels	Primaires	Maternels	Primaires
QF 0 à 700	0,80 €	0,80 €		
701 à ≤ 1000	1,00 €	1,00 €	4,00 €	4,50 €
Sainghinois ≥ 1001	2,50 €	3,00 €		
Extérieurs ≥ 1001	4,00 €	5,00 €		

**Une majoration de 4€ sera appliquée aux repas non réservés ou de dernière minute.**

(\*) Enfants domiciliés sur la commune – Présentation d'un justificatif de domiciliation datant de moins de 3 mois

(\*\*) Enfants non domiciliés sur la commune. Toutefois, le tarif sainghinois est appliqué pour les enfants non domiciliés sur la commune :

- Lorsque la famille est assujettie à la cotisation foncière des entreprises à Sainghin-en-Weppes
- Aux enfants fréquentant la classe ULIS
- Aux enfants de parents divorcés ou séparés et lorsqu'un des parents réside sur Sainghin
- Aux enfants placés sous décision de justice en famille d'accueil sur Sainghin-en-Weppes